

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant reprise d'activité en qualité  
de sapeur-pompier volontaire du  
sergent-chef Mohamed ABDALLAH  
du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 23 juillet  
2015, portant suspension d'engagement d'office du sergent-chef  
Mohamed ABDALLAH du 25 mars 2015 au 25 mars 2016,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-lieutenant-colonel  
Annie CHINCHOLLE en date du 16 juillet 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

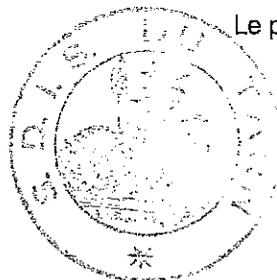
**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin à la suspension d'engagement du sergent-chef Mohamed ABDALLAH, sapeur-pompier  
volontaire affecté au centre de secours de GAILLAC, à compter du 16 juillet 2015.

**Article 2 :** M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **21 AOUT 2015**

Le président du conseil d'administration,  
pour le président empêché,  
le 1<sup>er</sup> vice-président,

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :



Jean-Paul RAYNAUD

